

ANNEXE 1

Comptes rendus des réunions de normalisation

- **9^{ème} réunion du WG 12 (Bruxelles) 13-14/01/2000**
- **réunion du WG 13 (Copenhague) 28-29/02/2000**
- **10^{ème} et 11^{ème} réunions WG 12 (Dubendorf) 06-07/04/2000**
(Lisbonne) 29-30/06/2000
- **réunion du WG 13 (Ispra) 09-10-11/2000**
- **réunion du groupe ad hoc « certification » (Londres) 07/12/2000**

DRC-EQ2A-YGo/DR- n° 070/00
25585

le 13 mars 2000

COMPTE RENDU DE LA 9^{ème} REUNION CEN
TC 264/WG12 à Bruxelles en Belgique
les 13 et 14 janvier 2000

Etaient présents :

Joyce SIKKING Secrétariat NNI (NL)
 Ente SNEEK Animateur du groupe KEMA (NL)
 Paul QUINCEY NPL (UK) absent
 Kevin SAUNDERS HERLS (UK)
 Maciek LEWANDOWSKI Agence de l'Environnement (UK)
 H. SPOELSTRA KEMA (NL)
 Gunnar NYQUIST (S)
 Karsten FUGLSANG TEE (DK) absent
 Axel EGELØV MEE (DK)
 Annette BOROWIAK JCR ERLAP (I)
 J.H. VISSER OMEGAM
 Jari WALDEN FMI (FI)
 Michael Maban UMEG (D)
 Brigitte BUCHMANN EMPA (S)
 Marina FROEHLICH F.E.A. (Autriche)
 Norbert HÖEFERT VDI DIN (D) absent
 Verner RUDOLF BWL (D) absent
 Yves GODET INERIS (F)
 Peter WOODS NPL (UK)
 Leif Marsteen NILU

Documents joints

- 1) Agenda du groupe de travail
- 2) Projet de Norme ozone

A) Adoption de la minute de la 8^{ème} réunion et corrections du doc. **WG12 N119**.

Correction faute de frappe NO₂ ; $U(NO_2) = U(NO)\sqrt{2}$; mg changé en µg/m ; "exceed the hourly Limit Value but a lot of them exceed the Annual Limit Value".

Mr Visser propose un texte pour le test des moyennes. Changement de "lack time" par "lag time".

Le document N117 NO /NO₂ est envoyé pour enquête au comité technique. Les sites de bordure de trottoir (kerbsites) doivent être inclus. Le document SO₂ est envoyé en enquête au comité technique. Il n'est pas clair aux différents pays membres sur ce que veut dire "TC-enquiry". Certains pays ont déjà préparé des commentaires comme le Royaume Uni et la France tandis que le document est simplement envoyé pour dire oui ou non pour accepter la méthode comme principe.

Cette procédure doit être davantage éclaircie par Mr Höfert.

B) Informations sur les Directives (DG11).

La directive finale donnant les valeurs limites sur le SO₂, NO₂ et, matières particulaires et le plomb dans l'air ambiant(1999/30/EC) a été publiée le 22 avril 1999. doc. **N102**.

La proposition de Directive sur l'ozone du 9 juin 1999 a été discutée la 2^{ème} semaine 2000 par le Parlement Européen. Les résultats ne sont pas encore connus.

La proposition de Directive sur le CO du 8 déc.1999 a été discutée par un groupe de travail du Comité Européen. Les résultats sont confidentiels et ont été distribués au groupe de travail 12 avec l'accord du JCR. Nous devons attendre l'accord et l'annonce du Comité Européen avant sa diffusion.

Un groupe de travail sur les incertitudes s'est tenu les 14 et 25 janvier à Bruxelles sous l'animation de Kevin Saunder. Peter Woods est le représentant du groupe 12. Peter Woods fait remarquer que la philosophie du groupe de travail 12 sur les incertitudes est différente des autres groupes de travail et du document ISO/CD 11222. Ce document est complexe, pas clair et n'est pas en phase avec les travaux du groupe 12. Si les autres groupes de travail du CEN TC 264 ont une autre opinion alors le Comité Européen devra décider sur son mandat. Mr Spoeltra voudrait connaître les délais du groupe 12. La réponse est 6 mois, parce que les Standards CO et O₃ doivent être envoyés en enquête pour cet été. Le groupe de travail va envoyer une lettre pour dire que les standards seront envoyés après cet été.

Discussion sur le Standard OZONE **N122** (doc. Joint)

Les principales parties du document ISO/FDIS 13964 et les rapports d'évaluation sont utilisés.

Echelle de mesure : elle ne doit pas être trop haute et Madame Buchmann propose 0-500 µg/m³. Le groupe de travail est d'accord mais demande aux membres du groupe de travail leur avis (Actions members).

Domaine d'application : selon les commentaires de Mr Munns N124 il est dit que dans le domaine d'application : la Directive fille doit être mentionnée. Dans le préambule la Directive fille est déjà mentionnée. Madame Sikking et Mr Höfert trouvent que c'est déjà assez. Les commentaires de Mr Munns aussi mentionnent que dans le domaine d'application on doit mentionner la méthode pour la détermination de l'incertitude globale des analyseurs et leurs raccordements (calibration). Ce n'est pas possible parce que l'incertitude totale de la méthode est déjà incluse sur les résultats de l'analyseur.

Discussions générales sur les commentaires de Mr Munns. Mr Lewandoski fait remarquer que les commentaires sont influencés par les méthodes de mesure à l'émission qui est un environnement plus hostile que l'air ambiant. Mr Sneek demande si les mesures dans l'air ambiant sont faites à l'intérieur des spécifications de températures. Peter Woods fait remarquer que les mesures sont effectuées en utilisant un abri de protection des intempéries selon des recommandations en accord avec les tests de laboratoire. Mr Spoeltra discutera de ces problèmes avec Mr Munns.

Définitions : Peter Woods demande si l'on doit utiliser la terminologie approbation de modèle ou de type car d'après l'OIML l'approbation de type est plus couramment utilisée. Le groupe décide d'utiliser approbation de type. Mr Höfert recommande de vérifier le texte de la norme chapitre 3 ISO 6879.

Références : Mr Höfert conseille de mentionner la norme ISO 13964 comme référence normative pour éviter les problèmes de droits d'auteurs pour l'ISO. Peter Woods demande si la méthode d'évaluation sur site est couverte par la nouvelle méthode ISO Titration en Phase Gazeuse. Le groupe 12 est d'accord pour donner un guide d'utilisation de la Titration en phase gazeuse selon l'ISO.

Principe : Madame Buchmann demande si la valeur de la section efficace est mentionnée et doit être prise en considération dans les calculs ? Peter Woods propose d'écrire une note à ce sujet se référant au standard primaire. Si la vraie valeur est utilisée nous n'avons pas besoin de la valeur de la section efficace.

Equipement d'échantillonnage et de conditionnement : Mr Rudolf s'inquiète sur la réaction avec l'ozone dans la ligne et l'analyseur pour que le temps total de résidence ne doit pas dépasser 30s. Peter Woods se demande si le temps de résidence dans la ligne ne doit pas être écourté si le temps de résidence dans l'appareil est trop long. Si l'incertitude de l'analyseur devient trop grande on ne peut pas permettre d'incertitude dans la ligne d'échantillonnage. L'incertitude totale est de 15% donc nous devons faire quelques restrictions. Mr Spoetra fera une note sur les incertitudes de l'analyseur. Une restriction de 5 secondes est prise par rapport au document ISO. Peter Woods conseille de ne pas appliquer ce scénario à tous les analyseurs mais de greffer ce problème pour les standards NO_x et SO₂ sur les villes et le standard ozone dans le pire des cas pour les campagnes. Me Buchmann recommande de ne pas changer le filtre à particules tous les 14 jours.

Mr Spoetra demande si la correction de l'annexe B doit être faite ? Peter Woods affirme que si la déviation est supérieure à 5%. Décision = la correction sera effectuée jusqu'aux valeurs de 10% . Au-delà les valeurs seront invalidées.

Interférences : Yves Godet demande d'ajouter le mercure comme interférent.

Une valeur possible d'interférent est : 500 ppb de SO₂ produisant 4 ppb d'ozone ou 100 ppb de SO₂ produisant 0.8 ppb d'ozone car les effets d'interférence sont linéaires les informations sur les hautes concentrations sont valables et les valeurs sur les basses concentrations ne sont pas significatives. En conclusion 1 ppb d'interférence est la cause de 500 ppb de NO₂ et 125 ppb de SO₂. Ce qui sera ajouté dans les Normes.

Scrubber (filtre) spécifique d'ozone : Dans l'annexe voici une liste de substances chimiques pouvant être éliminées par le Scrubber. L'échantillon de l'analyseur passe par deux lignes : l'une avec le scrubber et l'autre sans, donc l'interférence peut être mesurée. Peter Woods enverra des informations sur ce sujet et Mr Spoetra corrigera ce paragraphe.

L'effet de l'humidité dans le scrubber réduit son fonctionnement. Toutefois le test d'efficacité doit être effectué selon la méthode voir table 1.

Le détecteur UV : La première phrase "Quantitatively, more... at 253.7 nm" doit être retirée.

"Le type approval" de l'analyseur d'ozone photométrique U-V : il est noté que non seulement l'analyseur mais tout le système doit être approuvé à l'exception de la ligne d'échantillonnage.

Mr Egelov mentionne que la définition de la répétabilité n'est pas en ligne 7.5.7. Mr Spoetra explique que le WG 12 a décidé de suivre le document du VIM mais que la définition doit être changée pour être applicable pour cette norme. Le groupe de travail décide de changer le nom de ce titre en répétabilité sur site "Field repetability".

Table 1 : Temps de montée et de descente doivent être entre guillemets après le temps de réponse. La linéarité est discutée : la même valeur que pour le NO_x est suggérée (1%). Peter Woods demande si c'est 1% de la pleine échelle car cela correspond à 5% au 1/5^{ème} de la plage (100 µg/m³). Le groupe de travail est d'accord pour 5% à la valeur mesurée.

Précision : Cette terminologie doit être changée en répétabilité en laboratoire. La répétabilité en laboratoire et sur le terrain doit être effectuée. Peter Woods explique que s'il y a une grande différence entre les deux, alors la répétabilité en laboratoire sera omise. Discussion sur ce sujet : nous décidons d'attendre ce que la norme 9169 va dire sur ce sujet ? (attente de la France).

Dérive à court terme : ça sera la même chose que pour la norme NO_x c. à d. 2 ppb au niveau zéro et <= à 1% du maximum de l'échelle de certification et au niveau de l'ajustage.

Répétabilité au laboratoire : Il est suggéré : 1ppb au niveau zéro et 3 ppb au niveau d'ajustage, ce qui est accepté.

Répétabilité sur site. Ce sera le test "type approval". Peter Woods explique que c'est la différence donnée par 2 instruments pendant 3 mois. Cependant il est noté de le faire au niveau zéro et au niveau de l'ajustage. D'après le document MCERTS il est mentionné < à 10% de la valeur maximale. L'animateur trouve que cette valeur est trop forte pour le budget des incertitudes. Il propose < à 5% de la valeur maximale. Peter Woods explique que durant ce test un réajustage est effectué chaque quinzaine. Mais Mme Frölich mentionne que les valeurs ne peuvent être corrigées. D'où discussion sur ce sujet et il est décidé que Mr Spoeltra fera une proposition sur ce sujet. Le groupe de travail pense que < à 5% est acceptable.

Le standard primaire : Mr Spoeltra voudrait savoir si le raccordement à la référence ISO/FDIS 13964 concernant le standard primaire doit être effectué ? C'est une approche du groupe de travail. Le calibrage doit être effectué tous les 3 mois par un "transfert", ce dernier devant être calibré à la "Référence". Mr Marsteen mentionne que c'est impossible en Norvège à cause des distances importantes. De toute façon, les mesures en Norvège sont très stables. Cette information sur le calibrage sera mentionnée dans cette norme.

Discussion sur la norme CO

Echelle de mesure :

Le document N123 est discuté brièvement. Mademoiselle Borowiak fait remarquer que la valeur limite est 10 mg/m³ (pendant 8 heures). Elle propose de laisser l'échelle maximale à 100 mg/m³ parce que les pointes de concentration doivent pouvoir être mesurées. Mr Egelov fera un texte sur le paragraphe 4.2 (principe de mesure). Il mentionnera aussi quelques "editorial comments" dans le paragraphe 6.6 et la table 1. Et Mr Spoeltra en tiendra compte. Mr Elgelov demande de permettre 10% de variation en tension et le groupe de travail accepte. Mademoiselle Borowiak fait remarquer que les tests de linéarité avec le CO ne sont jamais positifs. Les membres du groupe de travail enverront leurs commentaires sur ce sujet au secrétariat.

E) Informations sur les normes NO/NO₂ et SO₂.

Les commentaires des participants sur les 2 normes NO/NO₂ et SO₂ sont dans le document N117. Les commentaires qui ne sont pas encore incorporés sont discutés dans le document N118 :

Commentaires de Mr Egelov : acceptée, l'information sera incorporée dans la norme.

Commentaires de Mr Spoeltra/Woods : acceptée, l'information incorporée dans la norme.

Commentaires de Mr Woods : 3.7; un plus long temps est nécessaire pour la réponse des analyseurs comme est décrit en 3.7. Madame Castenheira rassemblera des informations sur ce sujet et les enverra au secrétariat pour distribution aux membres Mr Spoeltra vérifiera les valeurs données au 3.7.

Table 5 : pas d'accord, voir la note table 5.

Commentaires de Mr Nyquist : table 1; acceptée, la linéarité est 1%.

7.4.4; accepté, cela a déjà été changé.

Table E acceptée et sera incorporée.

Commentaires de Mr Godet : l'information sera vérifiée au niveau de 600 µg/m³.

Il enverra des informations complémentaires.

Commentaires d'Isabel Castenheira : ses commentaires seront incorporés ; la norme ISO 14912 prise comme référence est utile.

Point 4.2., point non accepté : les longueurs d'onde sont déjà corrigées.

Commentaires de Mademoiselle Borowiak : commentaires acceptés, les formulaires et les explications seront vérifiés.

F) Document fourni pour information

Le document MCERTS est un document NPL. Il sera publié après modification.

G) Actions devant être prises et calendrier.

Les normes CO et O₃ :

L'ébauche des normes sera disponible en Mars 2000.

Ces rapports seront discutés à Dubendorp en Avril 2000 et seront envoyés pour enquête le 1^{er} juillet 2000 avec un report sur l'avancement du groupe de travail.

Les normes SO₂, NO/NO₂ : seront disponibles fin mai et seront discutées à la prochaine réunion à Lisbonne (Juin 2000).

Ces projets de normes seront envoyés en France et en Allemagne pour être traduits en Août 2000. Après traduction les 3 versions (anglaise, allemande et française) seront vérifiées par le comité d'édition en décembre 2000 et les problèmes rencontrés seront discutés au groupe de travail en 2001. Après cela le projet de norme sera envoyé pour commentaires et vote enquête officiel.

Les prochaines réunions sont prévues :

les **6 et 7 avril 2000** à Zurich EMPA (10^{ème} réunion),

les **29 et 30 juin** à Lisbonne IPQ (11^{ème} réunion).

Yves GODET
Direction des Risques Chroniques

DRC-YGo/DR - n° 066/00
25585

07 mars 2000

COMPTE RENDU DE LA REUNION CEN
TC 264/WG13 à COPENHAGUE
Les 28 et 29 février 2000

Etaient présents :

Mrs Dr. Andrea Hanus-illnar Federal Environment Agency
Ms Anneliese Medem Federal Environment Agency
Dr. Henrik Skov Danmarks Miljoundersogelser
Ms. Charlotte V. Fisher Danish Standards Association
Mrs Birthe Svenningsen Danish Standards Association
Mr Jesper Jerland Danish Standards Association
Dr Kevin J. SAUNDERSHERIS Ltd (UK)
Dr Paul Quincey N.P.L. (UK)
Dr. Th. L.Hafkenscheid NMI-VSL(NI)
Dr. R.H. Brown Health and Safety Laboratory
Mr Yves Godet INERIS
Mrs Annie Coursimault LCPP
Hans Ulbrich Pfeffer Landesumweltamt NRW Essen
Mr Niels Haunso MILJO-KEMI (Dk)
Pascual Perez Ballesta European Commission Joint Research Centre ERLAP

Documents joints :

Agenda du groupe de travail (13N93)
Informations concernant la réunion du TC 264 par Henrik Skov
compte rendu de la réunion ad hoc sur les calculs statistiques doc. 13N94
présentation du budget des incertitudes par Théo Hafkenscheid
résolutions de la 5^{ème} réunion du groupe de travail
plaquette VOC71M distribuée par le Secrétariat lors de la réunion.

Concernant la réunion du TC 264

Deux nouveaux groupes de travail sont établis :

- le mercure dans l'air ambiant dont l'animateur est Nicola Pirrone ou Peter Stockwell. (Ce dernier est le constructeur de l'analyseur anglais de mercure PSA) .

- les méthodes de mesure par longs trajets optiques animées par la France. Il m'a été demandé qui était l'animateur ? J'ai expliqué que Véronique Tatry avait quitté l'INERIS et qu'elle avait été remplacée par Hervé Pernin.

Un autre problème à régler : c'est le paiement du secrétariat du GT13 par le CEN ? .

B) Discussion sur le document ISO/CD 11222 : incertitude de la valeur de la moyenne.
Les experts en statistique disent que ce document est inapplicable.

C) Une réunion Ad Hoc sur l'approche statistique a eu lieu à Bruxelles avec Théo, Pascual, Kevin, Richard et Henrick. Une prochaine réunion aura lieu les 16 et 17 mars 2000 car le sujet est compliqué et est en cours de discussion.

A cause des problèmes sur les incertitudes il y aura un retard de 6 mois.

Note sur le compte rendu de la réunion du groupe d'experts en statistiques :

Selon les 2 méthodes utilisées :

les méthodes semi-automatiques (analyseurs BTX, SO₂, O₃, CO, NO_x),

les méthodes sur le terrain et en laboratoire (tube à diffusion tubes pompés, désorption thermique ou/et extractive),

l'approche statistique est différente :

Pour la première méthode, il faut identifier et calculer les différentes sources d'erreurs individuelles selon le GUM et selon le QA/QC mis en place.

Pour la deuxième méthode, il faut utiliser l'approche statistique selon la norme ISO 5725 qui détermine la répétabilité à l'intérieur du laboratoire et la reproductibilité entre laboratoires.

Selon l'union européenne il y aura deux niveaux d'exigences :

la propagation de l'incertitude intrinsèque de la méthode de référence,

la propagation de l'incertitude des résultats sur le terrain.

Il reste à connaître l'incertitude statistique sur une période de 1 an sachant que l'on connaîtra l'incertitude de la méthode sur une période d'échantillonnage (mesurage).

Présentation de l'approche des incertitudes selon les 3 méthodes de référence (analyseurs automatiques, tubes pompés, tubes à diffusion) pour la détermination du benzène dans l'air ambiant par Théo Hafkenscheid et discussion des paramètres à mesurer.

L'incertitude sera déterminée une fois par un laboratoire (1), une fois par chaque laboratoire faisant les mesures (2), périodiquement par chaque laboratoire faisant les mesures (3), pour chaque mesure individuelle (4), une fois par intercomparaison permettant de déterminer l'incertitude interlaboratoire. Voir résolution 31.

Le calcul de l'incertitude est reporté afin de laisser le groupe Ad Hoc avancer son travail et de connaître ses recommandations afin d'éviter des doubles prises en compte des incertitudes.

E) Discussion sur le document CEN/TC/264 WG 13 N95 Reference Method for the determination of benzene in ambient air :

0-scope : L'échelle de cette norme me paraît trop réduite (0-50µg/m³)
5- requirements :What's about ISO 9169 ?

F) Discussion sur le projet de Directive pour le Benzène et le monoxyde de carbone document CEN/TC/264 WG 13 N97 limit values for benzene and carbon monoxide in ambient air page 23 : »**minimum time coverage= 90%** industrial sites » : Ce temps « time coverage » est trop contraignant.

La prochaine réunion aura lieu

- les **04 et 05 mai 2000 à Cologne** en espérant que les problèmes financiers auront été réglés.

Annie COURSIMAULT
LCPP

Yves GODET
INERIS

DRC-AIRE-YGo/DR- n° 196/00

le 11 juillet 2000

COMPTE RENDU DES 10^{ème} et 11^{ème} REUNIONS CEN

TC 264/WG12 à Dübendorf (Suisse) et Lisbonne (Portugal)

les 06 -07 avril et 29 - 30 juin 2000

Etaient présents :

Joyce SIKKING Secrétariat NNI (NL)
Ente SNEEK Animateur du groupe KEMA (NL)
Paul QUINCEY NPL (UK) absent
Kevin SAUNDERS HERLS (UK)
Maciek LEWANDOWSKI Agence de l'Environnement (UK)
H. SPOELSTRA KEMA (NL)
Gunnar NYQUIST (S)
Karsten FUGLSANG TEE (DK) absent
Axel EGELOV MEE (DK)
Annette BOROWIAK JCR ERLAP (I)
J.H. VISSER OMEGAM absent
Jari WALDEN FMI (FI)
Michael Maban UMEG (D)
Brigitte BUCHMANN EMPA (S)
Marina FROEHLICH F.E.A. (Autriche)
Norbert HÖEFERT VDI DIN (D) absent
Verner RUDOLF BWL (D)
Yves GODET INERIS (F)
Peter WOODS NPL (UK)
Leif Marsteen NILU

Documents joints

Agenda du groupe de travail doc. 137
 N146 minutes de la 10^{ème} réunion
 N143 Accréditation des laboratoires
 N141 c. r. de la réunion ad hoc sur les incertitudes
 N142 avancement des Directives
 N144 présentation des incertitudes par P. Woods
 N152 Commentaires NO/NO₂ et SO₂ par P. Woods

Listes des actions

Le sujet concernant l'accréditation des laboratoires est discuté . Il en est mentionné sur le document concernant les incertitudes de P.Woods.

L'accréditation fait référence à la Norme ISO 17025.

Informations concernant les Directives

Le document 142 est discuté. Il concerne l'avancement des Directives. P. Woods fait une présentation du groupe ad hoc sur les incertitudes voir doc. N 144.

Il prépare un document N140 avec les points de vue du groupe 12 pour discuter de notre situation car nous sommes minoritaires.

Le groupe 12 traite avec des appareils continus alors que les autres groupes travaillent avec les standards actifs ou passifs.

Dans le groupe ad hoc les 3 grandes discussions sont les suivantes :

"Type approval" contre les méthodes de validation (WG11,13, 14, et 15),

Les relations entre le calcul d'incertitudes obtenues par le "Type approval" et les méthodes de validation et les incertitudes requises par les Directives,

La répétabilité sur le terrain et la reproductibilité dans les autres groupes de travail.

Le résultat de la discussion est le doc. 139.

L'animateur mentionne qu'en Hollande un laboratoire est accrédité pour une procédure annonçant une certaine incertitude qui est contrôlée alors qu'en Grande Bretagne les laboratoires contrôlent leurs propres procédures si elles ne sont pas compatibles avec les Directives Européennes.

Dans le cas du groupe de travail 12, on peut :

soit respecter les exigences de l'assurance et du contrôle qualité,

soit être accrédité ISO 17025 et les recommandations de l'assurance et du contrôle qualité.

Il est finalement décidé que les équipements du laboratoire d'évaluation devront être accrédités.

Discussions sur le document ozone N148

Il est décidé qu'un seul analyseur sera utilisé pour la répétabilité.

L'humidité altère le scrubber d'ozone.

En Suisse, tous les analyseurs sont contrôlés chaque jour et un calibrage est fait tous les 3 mois.

Le temps de réponse est maintenu à 3 minutes.

Quel est le nombre de valeurs indépendantes nécessaires pour respecter les 57% de valeurs horaires mentionnées dans la Directive ?

L'interférence de l'hygrométrie à 100% HR est trop importante et il n'est pas nécessaire de faire le test au niveau zéro pour les tests de température et d'interférence. Par contre pour la dépendance de la tension d'alimentation électrique, il est nécessaire de faire le test au niveau zéro de concentration.

Le filtre doit être changé tous les 6 mois et la concentration en ozone doit être vérifiée avant et après l'échange ; la variation en ozone doit être inférieure à 3%.

Discussions sur le Standard CO N149

L'effet d'hystérésis est un effet de mémoire après une forte concentration. Ce test n'est pas retenu dans notre standard.

Discussions sur le Standard NO/NO₂ N150

Les commentaires N152 ont été discutés ainsi que ceux des remarques françaises formulées par l'ASPA, l'Ecole des Mines de St Etienne, d'AIRPARIF et du LCPP et de l'INERIS.

Concernant l'étendue d'échelle les Anglais étaient d'accord pour faire remarquer que l'échelle est dans certain cas un peu basse.

Il nous a été demandé d'estimer à combien de fois par an l'échelle pourrait être dépassée et combien de fois les valeurs devraient être invalidées. Le problème est que toutes les valeurs instantanées sont perdues.

Il est toujours possible de choisir une autre échelle plus élevée, mais il faut tenir compte de l'incertitude différente engendrée par cette nouvelle étendue sur certaines stations uniquement.

Dans l'ensemble les remarques ont été discutées le 30/06 seul jour où j'ai été présent.

Informations sur les Standards NO/NO₂

La Hollande et le Portugal ont voté positivement. Les autres membres n'ont pas utilisé leur vote.

Actions prises

Les standards CO et O₃ révisés devraient être disponibles en juin. Ils seront envoyés en enquête avant le 1^{er} juillet avec le rapport intermédiaire du GT12.

Les rapports NO/NO₂ et SO₂ seront révisés en juin et discutés à Lisbonne, ce qui a été fait les 29 et 30 juin 2000. En Août, les versions NO/NO₂ et SO₂ seront envoyées à l'AFNOR et au DIN pour traduction . Début novembre, il sera demandé à Mrs Hofert et Godet de vérifier les traductions. Début décembre le comité d'édition se réunira pour discuter des 3 versions. 1^{er} janvier 2001 début de l'enquête prEN pour commentaires et votes.

La prochaine réunion est prévue:

les **29 et 30 janvier 2001** à Delft NNI (12^{ème} réunion).

Yves GODET
Direction des Risques Chroniques

CR réunion ISPRA (3 pages)

(à prendre LCPP)

**RELEVÉ DE DECISIONS
CEN/TC 264 "QUALITE DE L'AIR"**

| | | | |
|--------------------------|--------|--------------|---------------|
| Groupe de travail | ad hoc | Titre | Certification |
|--------------------------|--------|--------------|---------------|

Réunion du 07 décembre 2000 à Londres (BSI)

PROGRAMME DE TRAVAIL

| | | |
|--|-------------------------------|---------------|
| THÈME | Documents de référence | Date |
| Scope and rationale of standardisation process | doc N1 | décembre 2000 |

| | | |
|--------------------|--|---------------------------------|
| Secrétariat | NOM : Nigel GIBSON | Société : AEA Technology |
| | ADRESSE : Harwell, Didcot Oxfordshire OX11 0QJ | |
| E-mail | nigel.gibson@aeat.co.uk | |

| | | |
|------------------|--|-------------------------------------|
| Animateur | NOM : Stuart NEWSTEAD | Société : Environment Agency |
| | ADRESSE : National Compliance Assessment Service, Cameron House, White Cross Industrial Estate, South Road, Lancaster LA1 4XQ | |
| E-mail | | |

PARTICIPATION

| | | |
|---------------------|---------------------|----------------|
| Rapporteur | Hervé PERNIN | INERIS |
| Participants | Hans Joachim HUMMEL | UBA |
| | Detlef WAGNER | NRW LUA |
| | Berthold ANDRES | ABB analytical |
| | Werner VOSS | Maihak |
| | Steve WRIGHT | Gambica |
| | Dave CURTIS | STA/COGDEM |
| | Peter Woods | NPL |
| | Mike WOODFIELD | AEA Technology |
| | Lucio JIALDINI | CESI |
| | Annette GEERTINGER | DK Teknik |

PROCHAINE REUNION

| | |
|--------------|-------------|
| DATE | LIEU |
| Automne 2001 | - |

FAITS MARQUANTS/DECISIONS

Il s'agissait de définir le champ d'intervention du groupe et son programme de travail.

Un tour de table a mis en évidence qu'au niveau européen, seuls l'Allemagne et le Royaume Uni dispose d'un système de certification ou d'agrément du matériel. L'ensemble des pays représentés reconnaît toutefois la nécessité d'une approche européenne du sujet, en particulier pour répondre aux exigences essentielles des directives européennes IPPC, sur qualité de l'air ambiant, sur l'incinération et sur les grandes installations de combustion.

Le système britannique MCerts est désormais terminé, avec la parution en novembre 2000 des "performance standards for continuous ambient air quality monitoring systems", faisant suite aux "performance standards for continuous emission monitoring systems" de novembre 1998. MCerts est construit autour de la norme EN 45011 et utilise deux organismes distincts pour la certification d'une part (SIRA certification service) et l'évaluation d'autre part (en théorie ouvert à la concurrence, NPL et AEA technology en pratique). Les organismes de certification et d'évaluation doivent être accrédités EN 45 001 (ISO EN 17025). Il est important de mentionner qu'une certification MCerts inclut un contrôle de la production et qu'elle est délivrée pour une durée de 5 ans. A ce jour, huit analyseurs sont certifiés MCerts dans le domaine du contrôle à l'émission (4 analyseurs de gaz et 4 détermination de l'indice pondéral). Le coût pour la certification d'un analyseur serait de 25 k£ pour un analyseur de gaz et de 35k£ pour une détermination de l'indice pondéral (à réitérer tous les cinq ans), financé intégralement par les constructeurs de matériel. La certification n'est pas obligatoire pour l'instant. Elle pourrait le devenir pour les nouvelles installations visées par les directives IPPC, incinération ou combustion d'ici 2 à 3 ans et d'ici 5 à 10 ans pour les installations existantes.

Le domaine de travail est ensuite discuté. Seront couverts :

- les besoins pour une certification à l'air ambiant ou à l'émission
- les besoins pour une certification européenne
- l'accréditation des organismes de certification selon EN 45011
- l'accréditation des laboratoires d'évaluations selon ISO EN 17025
- la définition des procédures d'essais
- l'extension de la certification à l'installation des appareils sur site, leur calibrage et leur utilisation en routine.

Ainsi, la future norme européenne décrira :

- i. les exigences minimales pour les instruments, en détaillant les exigences générales, par substance, par application et pour l'installation du matériel sur site
- ii. les exigences minimales pour les procédures d'évaluation et les rapports d'évaluations en laboratoire, sur site, après l'installation des appareils sur site (incluant l'assurance qualité en routine)
- iii. les exigences minimales pour les procédures de certification du matériel
- iv. les exigences minimales pour l'accréditation des laboratoires d'évaluation et des organismes de certification, selon respectivement ISO EN 17025 et EN 45011.

Il est convenu que cette norme sera élaborée en agrégeant les outils déjà disponibles au niveau européen (normes et prEN du CEN/TC/264, documents MCerts, document ISO (9169...), documents VDI/DIN et UBA).

Dans un premier temps, les aspects concernant les appareils installés ne seront pas traités, le groupe de travail se concentrant sur la certification des analyseurs.

Les résolutions suivantes sont ensuite prises :

Résolution 1

Le groupe de travail ad hoc reconnaît le besoin d'une norme européenne qui définira les exigences pour un système européen de certification du matériel.

Résolution 2

Le groupe de travail ad hoc reconnaît le besoin de prendre en compte les travaux en cours du CEN/TC/264 et par exemple les groupes 9, 12, 13 et 19, et de l'ISO 1465 SC 4, ainsi que les activités européennes nationales pertinentes.

Résolution 3

Le groupe de travail ad hoc recommande qu'un groupe de travail de plein exercice soit créé pour élaborer une norme décrivant les "exigences techniques minimales pour un système européen de certification dans le domaine de la qualité de l'air", qui couvrira le domaine d'application ci-joint (*voir ci-dessus, ndr*).

La durée des travaux est fixée à 3 ans (première enquête TC). L'animation du GT sera assurée par le Royaume Uni.

COMMENTAIRES

Le programme de travail proposé semble avoir pour fonction principale de donner une dimension européenne au système britannique MCerts. L'Allemagne ne s'y oppose pas, puisqu'elle a obtenu une reconnaissance mutuelle de son propre système auprès de l'agence de l'environnement britannique. L'UBA est d'ailleurs en train de rajeunir son système de certification pour lui donner une cohérence avec MCerts et avec les normes européennes en cours d'élaboration.

Lorsqu'il verra le jour d'ici 5 à 10 ans, le système européen sera donc à même d'accueillir mutatis mutandis les deux systèmes existants, et de reprendre à son compte les travaux réalisés entre temps dans le cadre de ces (seuls) deux systèmes.

Dans ces conditions, il paraît nécessaire de définir comment la France compte s'insérer dans ce dispositif, qui est bel et bien déjà mis en place.

Le champ d'application "élargi" (incluant la certification des analyseurs installés) devrait également nous amener à réfléchir à l'articulation entre les normes ISO 14001, ISO 17025 et EN 45001.